Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2020-462** **21/07/2020**

Date de mise en application : 17/07/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 17/07/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Bourgogne-Franche-Comté)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance d’un emploi de directeur régional adjoint de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (Bourgogne-Franche-Comté)

JORF n°0174 du 17 juillet 2020

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Bourgogne-Franche-Comté (Groupe III), est susceptible d'être prochainement vacant.

Sa résidence administrative est fixée à Dijon (Côte-d'Or).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur régional adjoint assiste le directeur pour l'ensemble des missions de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il participe au pilotage et au management de la structure et contribue activement à la définition et à la mise en œuvre de son plan stratégique. Il assure la suppléance du directeur en tant que de besoin.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, en situation de management et/ou d'encadrement d'équipes importantes, est requise.

Le titulaire du poste devra avoir une très bonne connaissance et une solide expérience du pilotage et de la mise en œuvre des politiques de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, dans leur double dimension nationale et communautaire. Il devra faire preuve d'une aptitude marquée au management.

Compétences recherchées :

- une excellente connaissance des politiques publiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), tout particulièrement dans les domaines de l'économie agricole, de la forêt et de l'environnement. Une connaissance approfondie des mécanismes de gestion des aides de la PAC (politique agricole commune) sera appréciée ;
- la capacité à proposer et à porter une vision stratégique prenant en compte les enjeux des politiques mises en œuvre, le cadre communautaire et les spécificités du territoire ;
- la capacité à proposer des solutions concrètes ;
- une aptitude au management et à la gestion de projet ;
- la capacité à travailler en réseau, notamment avec les autres services de l'Etat, les opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs professionnels ;
- une bonne aptitude à la communication orale et écrite ;
- capacité d'écoute et de dialogue ;
- grande disponibilité.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus :

- une expérience professionnelle en situation d'encadrement sur un poste de direction est attendue ;
- un déroulement de carrière en services déconcentrés ou établissements publics de l'Etat est souhaité.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.

La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois. La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise 78 000 euros et 113 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.

Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.
L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.

A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, uniquement par voie électronique, à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Vincent FAVRICHON, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région (tél. : 07-86-26-60-10), ou auprès de Claudine LEBON, déléguée à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.

Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.

Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.